

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES AU SMDO



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-1

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

INSTALLATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET COMMUNAUTES DE COMMUNES ADHERENTES AU SMDO

A la suite des élections municipales et du renouvellement des assemblées délibérantes des établissements publics intercommunaux membres du Syndicat Mixte du Département de l'Oise, il convient de procéder à l'installation de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants désignés par les collectivités publiques appartenant à notre syndicat, conformément à ses statuts (article 7) et aux articles L 5211-6 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

En vertu de la réglementation en vigueur, les fonctions du Président sont assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président (article L5211-9 CGCT, dernier alinéa).

A l'appel de son nom, il sera demandé à chacun des délégués de se lever pour être présenté aussi bien aux collègues du Comité Syndical qu'au public.

Après que le Président a constaté que le Comité Syndical est au complet ou représenté et que le quorum est atteint, il est proposé d'approuver l'installation de l'ensemble des délégués désignés par chacune des structures membres (voir annexe 1).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Pierre DESLIENS, Doyen d'âge,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver l'installation de l'ensemble des délégués titulaires et suppléants désignés par chacune des structures membres ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini



ANNEXE 1 -**LISTE DES DELEGUES TITULAIRES et SUPPLEANTS - 19 MAI 2026**

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_1-DE



		Titulaires			Suppléants		
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Philippe	MARINI	Monsieur	Jean-Claude	CHIREUX
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Madame	Emmanuelle	BOUR	Monsieur	Phillipe	BOUCHER
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Madame	Sidonie	MUSELET	Madame	Anne-Christine	DUPONT
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Xavier	de VALENCE	Monsieur	Georges	DIAB
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Bernard	HELLAL	Madame	Dominique	RENARD
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Jean-Pierre	LEBOEUF	Monsieur	Frédéric	GAURET
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Jean	DESESSART	Monsieur	Eric	BERTRAND
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Romuald	SEELS	Monsieur	Franck	PREVOST
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Eric	DE VALROGER	Monsieur	Denis	BINET
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Madame	Arielle	FRANÇOIS	Madame	Myriam	MAKNI
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Xavier	LOUVET	Madame	Cécile	DAVIDOVICS
Agglomération de la Région	de Compiègne et de la Basse Automne	Monsieur	Jean-Pierre	DESMOULINS	Madame	Myriam	LAMZOUZI
Communauté de Communes	du Pays Noyonnais	Monsieur	Pascal	DOLLE	Monsieur	Daniel	COGET
Communauté de Communes	du Pays Noyonnais	Monsieur	Marc	TALON	Madame	Corinne	ACHIN
Communauté de Communes	du Pays Noyonnais	Monsieur	Fabrice	FOUCHER	Monsieur	Dominique	LEBRUN
Communauté de Communes	du Pays Noyonnais	Monsieur	Eric	GUERIN	Monsieur	Eric	ROUGEAUX
Communauté de Communes	du Pays Noyonnais	Monsieur	Bruno	GONCALVES	Madame	Annick	SEZILLE

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le 
 ID : 060-200097619-20260519-CS19MAI26_1-DE

		Titulaires			Suppléants		
Communauté de Communes	des Pays d'Oise et d'Halatte	Monsieur	Philippe	KELLNER	Monsieur	Frédéric	
Communauté de Communes	des Pays d'Oise et d'Halatte	Monsieur	Sébastien	BERTHE	Madame	Valérie	POULAIN
Communauté de Communes	des Pays d'Oise et d'Halatte	Monsieur	Denis	MESSIO	Monsieur	Jean-Pierre	REVIERE
Communauté de Communes	des Pays d'Oise et d'Halatte	Monsieur	Christopher	CAMMERMAN	Madame	Marie-Christine	MAGNIER
Communauté de Communes	des Pays d'Oise et d'Halatte	Monsieur	François	DROUIN	Madame	Valérie	SNOECK
Communauté de Communes	du Pays des Sources	Monsieur	René	MAHET	Monsieur	Frédéric	MATRAN
Communauté de Communes	du Pays des Sources	Monsieur	Thierry	LACROIX	Monsieur	Benoît	GREUGNY
Communauté de Communes	du Pays des Sources	Monsieur	Francis	CORMIER	Monsieur	Serge	DE ARAUJO
Communauté de Communes	du Pays des Sources	Monsieur	Guillaume	PINEL	Monsieur	Arnaud	LUISIN
Communauté de Communes	du Liancourtois	Monsieur	Jean-François	CROISILLE	Monsieur	Alexis	BRILLET
Communauté de Communes	du Liancourtois	Monsieur	Jean-François	MAGUET	Monsieur	Romain	DECORDE
Communauté de Communes	du Liancourtois	Monsieur	Philippe	SOYER	Monsieur	Didier	DEBUIRE
Communauté de Communes	du Liancourtois	Monsieur	Gilles	TARDIF	Madame	Dorothée	PIERARD
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Daniel	GAGE	Madame	Cécile	POTTIER
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Gabriel	MELAIMI	Monsieur	Jean-Claude	THIERRY
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Jean-Pierre	HAUDRECHY	Madame	Betty	COËLLE
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Michel	COLLARD	Monsieur	Pierre-Marie	JUMEAUCOURT
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Madame	Dominique	DANNEEL	Monsieur	Richard	KUBISZ
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Didier	DOUCET			
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Stéphane	PETERS			
Communauté de Communes	Du Pays de Valois	Monsieur	Georges	MOREIRA			
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Omar	YAQOUB	Madame	El Hame	EL HARCHAOUI
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Abdelaziz	RIFI SAIDI	Madame	Fadhila	KEZZOUL
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Amir	ZAFAR	Madame	Danielle	SOKOLONSKI
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Mohamed	CAHOUC	Madame	Maria	LAGACHE
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Madame	Léa	KAYA	Monsieur	Joël	ROJAS
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Martial	CARBON	Monsieur	Azide	RAZACK
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Jean-Pierre	BOSINO	Madame	Lucie	SAUBAUX
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Marc	CHAMBON	Madame	Selymata	SISSOKO
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Alexandre	OUIZILLE	Monsieur	Marcel	VANDENBOOSSCHE
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Khalid	CHARKI	Monsieur	Didier	CARON
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Monsieur	Mounir	RECHIDI	Madame		LARIVE
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Madame	Céline	TURPIN	Monsieur	Daniel	ROLLAND
Communauté d'Agglomération	Creil Sud Oise	Madame	Karima	BOUHAMIDA	Monsieur	Mohamed	ASSAMTI

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le 
 ID : 060-200067618-20260519-CS18MAI26_1-DE

		Titulaires			Suppléants		
Communauté de Communes	des Sablons	Monsieur	Abdelafid	MOKHTARI	Monsieur	Hugues	
Communauté de Communes	des Sablons	Monsieur	Olivier	CROISIC	Madame	Estelle	LAPIERRE
Communauté de Communes	des Sablons	Monsieur	Sébastien	YASSE	Monsieur	Franck	TOUYAA
Communauté de Communes	des Sablons	Madame	Catherine	HERMAN	Madame	Françoise	ETIENNE
Communauté de Communes	des Sablons	Monsieur	Hervé	LE MAREC	Monsieur	Jean-Charles	MOREL
Communauté de Communes	des Sablons	Madame	Julie	MEGRET	Monsieur	Mauriac de Ronsard	KABOULOU LIKIBI
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	Sébastien	FLET-REITZ	Madame	Clémence	RONDEAU
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	François	DESHAYES	Madame	Sandrine	GUERREIRO
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	Daniel	DRAY	Monsieur	Jean-Claude	LAFFITTE
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	Jacques	FABRE	Madame	Valérie	CARON
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	Nathanaël	ROSENFELD	Madame	Leslie	PICARD
Communauté de Communes	de l'Aire Cantilienne	Monsieur	Alain	SABATIER	Monsieur	Patrick	BARRETT
Communauté de Communes	de la Plaine d'Estrées	Madame	Sophie	MERCIER	Monsieur	Lionel	GUIBON
Communauté de Communes	de la Plaine d'Estrées	Monsieur	Grégory	HUCHETTE	Madame	Annick	DECAMP
Communauté de Communes	de la Plaine d'Estrées	Madame	Violaine	PIERRE	Monsieur	Yohan	THAYE
Communauté de Communes	des Lisières de l'Oise	Monsieur	Franck	SUPERBI	Monsieur	Etienne	FRERE
Communauté de Communes	des Lisières de l'Oise	Madame	Florence	DEMOUY	Monsieur	Sylvain	GOUPIL
Communauté de Communes	des Lisières de l'Oise	Monsieur	Renaud	BOURGEOIS	Monsieur	Yves	LOUBES
Communauté de Communes	Senlis Sud Oise	Madame	Sarah	HINQUE	Monsieur	Guillaume	NOIRTIN
Communauté de Communes	Senlis Sud Oise	Monsieur	Jacques	DELAMARE	Madame	Cécile	HERBET
Communauté de Communes	Senlis Sud Oise	Monsieur	Patrice	LAINÉ	Madame	Malvina	AMMOUN-BOURDELAS
Communauté de Communes	Senlis Sud Oise	Monsieur	Bruno	SICARD	Monsieur	Dominique	LAPIE
Communauté de Communes	du Plateau Picard	Monsieur	Jean-Pierre	GOURDOU	Monsieur	Thierry	LESUEUR
Communauté de Communes	du Plateau Picard	Monsieur	Christophe	CARRE	Monsieur	Frédéric	MAHIEUX
Communauté de Communes	du Plateau Picard	Monsieur	Bernard	DUBOUIL	Madame	Christelle	SNOECK
Communauté de Communes	du Plateau Picard	Monsieur	Olivier	DÈ BEULE	Monsieur	Bernard	DEWAELE
Communauté de Communes	du Plateau Picard	Monsieur	Olivier	COULON	Monsieur	Alain	FOURNIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le 
 ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_1-DE

		Titulaires			Suppléants		
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Jean-Jacques	DUMORTIER	Monsieur	Olivier	
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Pierre	DESLIENS	Monsieur	Francis	CHABLE
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Rafaël	DA SILVA	Monsieur	Bruno	CALEIRO
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Bruno	CAFFIER	Madame	Nadia	MORIA
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Mickaël	DEQUIN	Monsieur	Marc	LAMOUREUX
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Benoît	BIBERON	Monsieur	Fabien	DELVALLET
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Daniel	VEREECKE	Monsieur	Guy	LAFOREST
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Eric	BRETON	Monsieur	Denis	JACOB
Communauté de Communes	Thelloise	Monsieur	Pascal	WAWRIN	Monsieur	Christophe	BONTEMPS
Communauté de Communes	du Clermontois	Monsieur	Christophe	CHEMIN	Monsieur	Joseph	DUMAS
Communauté de Communes	du Clermontois	Monsieur	Yves	COFFINEAU	Monsieur	Bruno	EVRRARD
Communauté de Communes	du Clermontois	Monsieur	Franck	DERUEM	Madame	Nadège	LE NEILLON
Communauté de Communes	du Clermontois	Monsieur	Franck	MINÉ	Monsieur	Laurent	LECOMTE
Communauté de Communes	du Clermontois	Madame	Ghislaine	SORBARA	Madame	Francine	PELTIER
Communauté de Communes	du Clermontois	Monsieur	Didier	THIBERGE	Monsieur	William	VINAND
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Sylvain	FRESNOY	Madame	Farida	TIMMERMAN
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Laurent	DELAERE	Monsieur	Pascal	PLATEL
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Madame	Béatrice	LEJEUNE	Monsieur	Simon	MULLER
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Yannick	MATURA	Monsieur	Olivier	KWACZALA
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Madame	Sophie	BELLEPERCHE	Madame	Martine	MAILLET
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Christophe	FUMERY	Monsieur	Sébastien	LE GOUIC
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Laurent	LEFEVRE	Madame	Nathalie	ROLLAND
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Eric	MICLOTTE	Madame	Catherine	CANDILLON
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Antoine	SALTOT	Monsieur	Sylvain	PINTA
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Michel	ROUTIER	Monsieur	Jean-Marie	DURIEZ
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Mamadou	LY	Monsieur	Daniel	VANDENABEELE
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Christophe	DE L'HAMAÏDE	Monsieur	Stéphane	LOIRE
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Madame	Malgorzata	MISTARZ	Madame	Christiane	HERMAND
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Maxime	VAILLANT	Madame	Cécile	BEAUVAIS
Communauté d'Agglomération	du Beauvaisis	Monsieur	Olivier	PELLERIN	Monsieur	Corentin	FAUCON
Communauté de communes	de l'Oise Picarde	Monsieur	Stéphane	CUVILLIER	Monsieur	Thierry	GERME
Communauté de Communes	de l'Oise Picarde	Monsieur	Mikaël	FEIGUEUX	Monsieur	Gérald	MERCIER
Communauté de Communes	de l'Oise Picarde	Monsieur	Eric	TOURAIN	Monsieur	Xavier	FRANCOIS

		Titulaires			Suppléants		
Communauté de Communes	Pays de Bray	Monsieur	Philippe	RUBIN	Madame	Paulette	
Communauté de Communes	Pays de Bray	Monsieur	Dominique	LOISEAU	Madame	Véronique	COULON
Communauté de Communes	Pays de Bray	Monsieur	Christophe	DIOT	Monsieur	Jean-Michel	DUDA
Communauté de Communes	du Vexin-Thelle	Monsieur	Laurent	STEINER	Monsieur	Bertrand	GERNEZ
Communauté de Communes	du Vexin-Thelle	Monsieur	Hervé	DESSEIN	Monsieur	Geoffrey	LELEU
Communauté de Communes	du Vexin-Thelle	Monsieur	Sylvain	LE CHATTON	Monsieur	Jean-Michel	COLSON

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le

S'LO

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU PRESIDENT DU SMDO



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Étaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Étaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATUREA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Étaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFÈVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAÏDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-2

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_2-DE



ELECTION DU PRESIDENT DU SMDO

En vertu des articles L 5211.1, L2122.4, L2122.7, L2122.8, L2122.10 du Code Général des Collectivités et à l'article 9 de nos statuts, Monsieur Pierre DESLIENS, doyen d'âge a invité le Comité à procéder à l'élection du Président, par voie électronique (boitier électronique) conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Seul M. MARINI a fait acte de candidature.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Pierre DESLIENS, Doyen d'âge,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	89
Dont abstentions	:	1
Nombre de blancs	:	4
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	85
Majorité absolue	:	43

A obtenu :

Monsieur Philippe MARINI : 85 voix

Monsieur Philippe MARINI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé PRESIDENT et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Résultats des votes (cf. délib. 2 à 25)

Comité syndical d'installation de SMDO du 19 mai 2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publié le
 ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_2-DE

Élection	Vote	Tour	Sièges à pourvoir	Présents ou Représentés	Abstentions	Votants	Blancs	Nuls	Suffrages exprimés	Type Majorité	Majorité / OE	Conseiller (N°) / Liste (membres)	Nb Voix	%	Statut
	Président	1	1	90	1	89	4	0	85	A	43	MARINI Philippe (86)	85	100,0%	ELU
	Vice-Président n°1	1	1	93	11	82	15	0	67	A	34	YAOOUB Omar (124)	67	100,0%	ELU
	Vice-Président n°2	1	1	93	2	91	3	0	88	A	45	DE BEULE Olivier (35)	88	100,0%	ELU
	Vice-Président n°3	1	1	93	1	92	6	0	86	A	44	DUMORTIER Jean-Jacques (55)	86	100,0%	ELU
	Vice-Président n°4	1	1	93	2	91	6	0	85	A	43	FRANÇOIS Arielle (60)	85	100,0%	ELU
	Vice-Président n°5	1	1	93	4	89	3	0	86	A	44	GAGE Daniel (63)	86	100,0%	ELU
	Vice-Président n°6	1	1	93	2	91	7	0	84	A	43	HELLAL Bernard (68)	84	100,0%	ELU
	Vice-Président n°7	1	1	93	0	93	10	0	83	A	42	LEFUNE Béatrice (80)	83	100,0%	ELU
	Vice-Président n°8	1	1	93	1	92	5	0	87	A	44	FUMERY Christophe (62)	87	100,0%	ELU
	Vice-Président n°9	1	1	94	1	93	5	0	88	A	45	MAHET René (85)	88	100,0%	ELU
	Vice-Président n°10	1	1	94	0	94	6	0	88	A	45	KELLNER Philippe (73)	88	100,0%	ELU
	Vice-Président n°11	1	1	94	3	91	7	0	84	A	43	MERCIER Sophie (90)	84	100,0%	ELU
	Vice-Président n°12	1	1	94	0	94	7	0	87	A	44	MINÉ Franck (93)	87	100,0%	ELU
	Vice-Président n°13	1	1	94	1	93	10	1	82	A	42	SABATIER Alain (108)	82	100,0%	ELU
	Vice-Président n°14	1	1	94	1	93	4	0	89	A	45	CROISILLE Jean-François (31)	89	100,0%	ELU
	Vice-Président n°15	1	1	94	7	87	13	0	74	A	38	CHARKI Khalid (24)	74	100,0%	ELU

Autre membre du Bureau n°1	1	1	94	4	90	14	0	76	A	39	SALOTOT Antoine (109)	76	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°2	1	1	94	9	85	10	1	74	A	38	MOKHTARI Abdelaid (95)	74	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°3	1	1	94	2	92	9	0	83	A	42	SUPERBI Franck (115)	83	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°4	1	1	94	5	89	11	0	78	A	40	ROSENFELD Nathanaël (105)	78	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°5	1	1	94	2	92	9	1	82	A	42	DOUCET Didier (51)	82	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°6	1	1	94	2	92	5	0	87	A	44	DOLLE Pascal (50)	87	100,0%	ELU
Autre membre du Bureau n°7	1	1	94	1	93	6	0	87	A	44	DIOT Christophe (49)	87	100,0%	ELU
BUREAU	1	1	94	4	90	2	0	88	A	45	HINQUE Sarah (70)	88	100,0%	ELU
BUREAU	1	1	94	10	84	22	0	62	A	32	CAHOUGH Mohamed (19)	62	100,0%	ELU
BUREAU	1	1	94	2	92	5	1	86	A	44	WAWRIN Pascal (123)	86	100,0%	ELU
BUREAU	1	1	94	1	93	6	0	87	A	44	DESSEIN Hervé (48)	87	100,0%	ELU
BUREAU	1	1	94	2	92	5	0	87	A	44	FEIGUEUX Mikaël (57)	87	100,0%	ELU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 1^{er} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaients représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaients représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATUREA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaients absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-3

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84



ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 1^{er} vice-président

Monsieur Omar YAQOOB, délégué représentant l'Agglomération Creil Sud Oise, a fait acte de candidature au poste de 1^{er} Vice-Président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	82
Dont abstentions	:	11
Nombre de blancs	:	15
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	67
Majorité absolue	:	34

A obtenu :

Monsieur Omar YAQOOB : 67 voix

Monsieur Omar YAQOOB ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 2^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERJEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURE par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-4

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président

Monsieur Olivier DE BEULE délégué représentant la C.C. du Plateau Picard a fait acte de candidature au poste de 2^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	91
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	03
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	88
Majorité absolue	:	45

A obtenu :

Monsieur Olivier DE BEULE : 88 voix

Monsieur Olivier DE BEULE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

Philippe Marini



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 3^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-5

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 3^{eme} vice-président

Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER délégué représentant la C.C. Thelloise a fait acte de candidature au poste de 3^{eme} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	06
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	86
Majorité absolue	:	44

A obtenu :

Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER : 86 voix

Monsieur Jean-Jacques DUMORTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{eme} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 4^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VERECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-6

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 19 MAI 2026

ELECTION DU 5^{ème} Vice-Président

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - QUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURE par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-7

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 5^{ème} vice-président

Monsieur Daniel GAGE délégué représentant la C.C. du Pays de Valois a fait acte de candidature au poste de 5^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	89
Dont abstentions	:	04
Nombre de blancs	:	03
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	86
Majorité absolue	:	44

A obtenu :

Monsieur Daniel GAGE : 86 voix

Monsieur Daniel GAGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 6^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VERECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-8

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 6^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 6^{ème} vice-président

Monsieur Bernard HELLAL délégué représentant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne a fait acte de candidature au poste de 6^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	91
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	07
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	84
Majorité absolue	:	43

A obtenu :

Monsieur Bernard HELLAL : 84 voix

Monsieur Bernard HELLAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 7^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-9

DATE DE CONVOGATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 7^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 7^{ème} vice-président

Madame Béatrice LEJEUNE, déléguée représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a fait acte de candidature au poste de 7^{ème} Vice-présidente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :



Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	0
Nombre de blancs	:	10
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	83
Majorité absolue	:	42

A obtenu :

Madame Béatrice LEJEUNE : 83 voix

Madame Béatrice LEJEUNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 8^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-10

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 8^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 8^{eme} vice-président

Monsieur Christophe FUMERY délégué représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a fait acte de candidature au poste de 8^{eme} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	05
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :

Monsieur Christophe FUMERY : 87 voix

Monsieur Christophe FUMERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{eme} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 9^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAÏDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-11

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 9^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 9^{ème} vice-président

Monsieur René MAHET délégué représentant la C.C. du Pays des Sources a fait acte de candidature au poste de 9^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	05
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	88
Majorité absolue	:	45

A obtenu :

Monsieur René MAHET : 88 voix

Monsieur René MAHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 10^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-12

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 10^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 10^{ème} vice-président

Monsieur Philippe KELLNER délégué représentant la C.C. des Pays d'Oise et d'Halatte a fait acte de candidature au poste de 10^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	94
Dont abstentions	:	0
Nombre de blancs	:	06
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	88
Majorité absolue	:	45

A obtenu :

Monsieur Philippe KELLNER : 88 voix

Monsieur Philippe KELLNER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 10^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 11^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CÂFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROLTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etalent représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VERECKE par M. DOUCHET

Etalent représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATUREA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROLTIER -

Etalent absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-13

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 11^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 11^{ème} vice-président

Madame Sophie MERCIER, déléguée représentant la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées fait acte de candidature au poste de 11^{ème} Vice-présidente.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	91
Dont abstentions	:	03
Nombre de blancs	:	07
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	84
Majorité absolue	:	43

A obtenu :

Madame Sophie MERCIER : 84 voix

Madame Sophie MERCIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 11^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité

Et ont les membres présents

signés après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe MARINI



ELECTION DU 12^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 12^{ème} vice-président

Monsieur Franck MINÉ délégué représentant la C.C. du Clermontois a fait acte de candidature au poste de 12^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	94
Dont abstentions	:	0
Nombre de blancs	:	07
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :

Monsieur Franck MINÉ : 87 voix

Monsieur Franck MINÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 12^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 13^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-15

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 13^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 13^{ème} vice-président

Monsieur Alain SABATIER, délégué représentant la C.C. de l'Aire Cantilienne a fait acte de candidature au poste de 13^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	10
Nombre de nuls	:	1
Suffrages exprimés	:	82
Majorité absolue	:	42

A obtenu :

Monsieur Alain SABATIER : 82 voix

Monsieur Alain SABATIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 13^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité

Et ont les membres présents

signés après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 14^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - QUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-16

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 14^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boitier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 14^{ème} vice-président

Monsieur Jean-François CROISILLE, délégué représentant la C.C. du Liancourtois : La Vallée Dorée a fait acte de candidature au poste de 14^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	4
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	89
Majorité absolue	:	45

A obtenu :

Monsieur Jean-François CROISILLE : 89 voix

Monsieur Jean-François CROISILLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 14^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION DU 15^{ème} Vice-Président



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUCHE - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAÏDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-17

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION DU 15^{EME} VICE-PRESIDENT

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que suite au renouvellement de mandat, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des 15 vice-présidents, par vote électronique (boîtier électronique).

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du 15^{ème} vice-président

Monsieur Khalid CHARKI, délégué représentant l'Agglomération Creil Sud Oise a fait acte de candidature au poste de 15^{ème} Vice-président.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	87
Dont abstentions	:	07
Nombre de blancs	:	13
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	74
Majorité absolue	:	38

A obtenu :

Monsieur Khalid CHARKI : 74 voix

Monsieur Khalid CHARKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 15^{ème} Vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN
MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERJEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-18

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Antoine SALITOT a fait acte de candidature pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	90
Dont abstentions	:	04
Nombre de blancs	:	14
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	76
Majorité absolue	:	39
A obtenu :		
Monsieur Antoine SALITOT	:	76 voix

Monsieur Antoine SALITOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité

Et ont les membres présents

signés après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERJEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-19

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_19-DE



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boîtier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Abdelafid MOKHTARI a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes des Sablons.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	85
Dont abstentions	:	09
Nombre de blancs	:	10
Nombre de nuls	:	1
Suffrages exprimés	:	74
Majorité absolue	:	38
A obtenu :		
Monsieur Abdelafid MOKHTARI	:	74 voix

Monsieur Abdelafid MOKHTARI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERJEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-20

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boîtier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.

- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Franck SUPERBI a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	09
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	83
Majorité absolue	:	42
A obtenu :		
Monsieur Franck SUPERBI	:	83 voix

Monsieur Franck SUPERBI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-21

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_21-DE



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Nathanaël ROSENFELD a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	89
Dont abstentions	:	05
Nombre de blancs	:	11
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	78
Majorité absolue	:	40
A obtenu :		
Monsieur Nathanaël ROSENFELD	:	78 voix

Monsieur Nathanaël ROSENFELD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
- Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-22

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Didier DOUCET a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	09
Nombre de nuls	:	1
Suffrages exprimés	:	82
Majorité absolue	:	42

A obtenu :
Monsieur Didier DOUCET : 82 voix

Monsieur Didier DOUCET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Étaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Étaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Étaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUCHE - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-23

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Pascal DOLLÉ a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	05
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :
Monsieur Pascal DOLLÉ : 87 voix

Monsieur Pascal DOLLÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaients représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VERECKE par M. DOUCHET

Etaients représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaients absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAÏDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-24

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Christophe DIOT a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	06
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :
Monsieur Christophe DIOT : 87 voix

Monsieur Christophe DIOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Comptègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Étaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Étaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Étaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-25

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boîtier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Madame Sarah HINQUE a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	90
Dont abstentions	:	04
Nombre de blancs	:	02
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	88
Majorité absolue	:	45
A obtenu :		
Madame Sarah HINQUE	:	88 voix

Madame Sarah HINQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée membre du Bureau et immédiatement installée dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-26

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Mohamed CAHOUCHE a fait acte de candidature pour l'Agglomération Creil Sud Oise.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	84
Dont abstentions	:	10
Nombre de blancs	:	22
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	62
Majorité absolue	:	32

A obtenu :
Monsieur Mohamed CAHOUCHE : 62 voix

Monsieur Mohamed CAHOUCHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-27

DATE DE CONVOCACTION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boîtier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Pascal WAWRIN a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes Thelloise.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	05
Nombre de nuls	:	1
Suffrages exprimés	:	86
Majorité absolue	:	44

A obtenu :
Monsieur Pascal WAWRIN : 86 voix

Monsieur Pascal WAWRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - QUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Étaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Étaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Étaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAÏDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-28

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boîtier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Hervé DESSEIN a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes du Vexin Thelle.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	93
Dont abstentions	:	01
Nombre de blancs	:	06
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :		
Monsieur Hervé DESSEIN	:	87 voix

Monsieur Hervé DESSEIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre: CS-19MAI26-29

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Philippe MARINI, Président du Comité syndical rappelle que, conformément à l'article 8-1 des statuts du SMDO et après l'élection des vice-présidents, il est nécessaire de procéder à l'élection des autres membres du Bureau, par voie électronique (boitier électronique), conformément à l'article 28 du règlement intérieur du SMDO.

Chaque adhérent est représenté au minimum par un membre du Bureau.

Un membre supplémentaire est attribué selon le niveau de population de chaque membre adhérent :

- A partir de 45 000 habitants : 1 membre supplémentaire. Cela concerne la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays de Valois et la Communauté de Communes du Pays de Thelle.
- A partir de 70 000 habitants : 2 membres supplémentaires. Sont concernées les Communautés d'Agglomération de la Région de Compiègne, du Beauvaisis et Creil Sud Oise.

Après avoir procédé à ce rappel, Philippe MARINI invite les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection d'un membre du bureau.

Monsieur Mikaël FEIGUEUX a fait acte de candidature pour la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Les résultats du vote sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombres de votants	:	92
Dont abstentions	:	02
Nombre de blancs	:	05
Nombre de nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	87
Majorité absolue	:	44

A obtenu :		
Monsieur Mikaël FEIGUEUX	:	87 voix

Monsieur Mikaël FEIGUEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du Bureau et immédiatement installé dans ses fonctions.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Philippe Marini

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 19 MAI 2026



INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VERECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURE par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-30

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit délibérer pour fixer les indemnités relatives à l'exercice effectif des fonctions de président et vice-présidents.

Pour les syndicats mixtes sans fiscalité propre, composés exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale, et dont la population est supérieure à 200.000 habitants, l'indemnité brute mensuelle maximale est fixée comme suit, sur la base de l'indice brut terminal 1027 (valeur 1^{er} janvier 2024) :

- 37,41% de l'indice brut pour le président (soit 1.537,75 € mensuels)
- 18,70% de l'indice brut pour les vice-présidents ayant délégation (soit 768,67 € mensuels)

Il est proposé de reconduire le dispositif de la précédente mandature en fixant ces indemnités au taux plein.

Le volume global consacré à l'indemnisation des élus représenterait, à titre indicatif, 0,27 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026 (sur une année pleine et sur la base de 15 vice-présidents indemnifiés).

Le Comité Syndical,

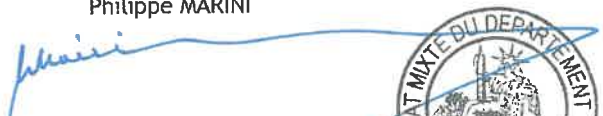

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de fixer les nouvelles indemnités de fonction au président et aux vice-présidents au taux plein.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEBOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YASSE.

Etaients représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaients représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaients absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -

MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-31

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2025

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles énumérées par ledit article.

Il est proposé de déléguer au Président les compétences suivantes :

1. Administration

- a. De confier des mandats spéciaux en vertu de l'article 2123-18 du code général des collectivités territoriales, pour des missions ponctuelles (congrès, colloques, manifestations, etc.), ou à caractère permanent sans que le mandat puisse excéder un an ;
- b. De décider de l'adhésion du SMDO à des associations ;
- c. De décider des partenariats avec les recycleries, y compris de l'octroi des aides financières, dans les limites fixées par le Comité Syndical ;
- d. De demander l'attribution de subventions, de la signature des conventions relatives à l'attribution et au versement de la subvention, l'acceptation de la recette et les modalités de versement ;
- e. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

2. Finance

- a. De décider des opérations d'optimisation de la dette (qui nécessitent de la réactivité dans le choix à opérer), sous réserve que la typologie de ces opérations soit au plus classée 3C de la charte Gissler ;
- b. De décider des opérations de réaménagement de la dette incluant les conditions d'indemnités capitalisées ou non, de taux, et d'allongement de la durée de l'emprunt, dès lors que les emprunts réaménagés respectent la typologie 1A de la charte Gissler ;
- c. De décider des placements de fonds, afin de permettre un maximum de souplesse dans leur gestion ;
- d. De procéder, en cas d'impossibilité de réunir le Bureau dans les délais nécessaires, et dans les limites budgétaires fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget du syndicat (sous réserve de respecter la typologie 1A de la charte Gissler), ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et les lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3. Commande publique

- a. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des conventions, contrats (y compris d'assurance) et marchés publics de travaux, fourniture et services à concurrence de 50.000€H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ne concourent pas à ce que le montant initial dépasse 50.000€ H.T. ;
- b. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution des contrats de prestation conclus à titre gratuit ou engendrant des recettes en faveur du SMDO, à l'exclusion des contrats avec les éco-organismes ;

4. Juridique et Assurance

- a. De décider de la signature des transactions et de l'acceptation des règlements de sinistres en ce compris le montant retenu, le versement des franchises dues et signer au nom et pour le compte du SMDO les acceptations s'y rapportant ;

- b. D'intenter les actions en justice au nom du SMDO, tant en demande qu'en défense, devant toutes les juridictions et quelle que soit l'instance ;

5. Patrimoine

- a. De décider des acquisitions foncières faites pour l'euro symbolique ;
- b. De décider des conventions de « louage de choses » (convention d'occupation des déchetteries par exemple), pour une durée inférieure à 12 ans ;
- c. De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du syndicat ;
- d. De décider des dépôts de permis de construire ou d'autorisation d'exploiter relatifs aux installations classées ;
- e. De décider des aliénations des biens mobiliers dont la valeur nette comptable est inférieure à 10.000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- f. De décider de la conclusion et de la révision des contrats de prêt à usage, tant en preneur que prêteur, et à signer tous documents s'y rapportant ;

Conformément à l'article 5211-9 du code général des collectivités territoriales, le président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service. La délégation de signature donnée au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, et aux responsables de service peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au président en application de l'article L. 5211-10. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Afin de permettre une gestion réactive et efficace du Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, il est proposé de déléguer les attributions ci-dessus définies au Président.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : de déléguer au Président les attributions telles que définies ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité
Et ont les membres présents
signés après lecture,
Pour copie conforme,
Le Président,
Philippe MARINI



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 MAI 2026



DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU



L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai à 19h00, s'est réuni à la salle St Nicolas à Compiègne, sous la présidence de Philippe MARINI, Président, le Comité Syndical formé par l'ensemble des délégués des groupements de communes constituant le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Membres à voix délibérative présents :

MMES BOUHAMIDA - BOUR - DANNEEL - DEMOUY - FRANÇOIS - LEJEUNE - MERCIER - MUSELET - PIERRE - SORBARA - TURPIN

MM. BERTHE - BIBERON - BOSINO - CAFFIER - CARRE - CHARKI - CHEMIN - COFFINEAU - COLLARD - COULON - CROISIC - CROISILLE - CUVILLIER - DE BEULE - DE VALENCE - DE VALROGER - DEQUIN - DERUEM - DESLIENS - DESMOULINS - DESSEIN - DIOT - DOLLE - DROUIN - DUBOUIL - DUMORTIER - FEIGUEUX - FLET-REITZ - FOUCHER - FUMERY - GAGE - GONCALVES - GOURDOU - HAUDRECHY - HELLAL - HERMAN - HINQUE - HUCHETTE - KELLNER - LACROIX - LE CHATTON - LEOEUF - LOISEAU - MAHET - MARINI - MELAIMI - MINÉ - MOKHTARI - MOREIRA - OUIZILLE - PETERS - PINEL - ROUTIER - RUBIN - SEELS - SOYER - STEINER - SUPERBI - TALON - TARDIF - TOURAIN - VAILLANT - WAWRIN - YAQOUB - YTASSE.

Etaient représentés par leur suppléant :

M. CAMMERMAN par Mme SNOECK - M. CORMIER par M. LUISIN - M. DA SILVA par M. CHABLE - M. DESHAYES par M. BARETT - M. DOUCET par Mme POTTIER - M. GUERIN par Mme SEZILLE - M. ROSENFELD par Mme PICARD - M. VEREECKE par M. DOUCHET

Etaient représentés :

M. CARBON par Mme BOUHAMIDA - M. CHAMBON par M. BOSINO - M. BRETON par M. DUMORTIER - M. DRAY par M. FLET-REITZ - M. LE MAREC par M. MOKHTARI - M. MATURA par Mme LEJEUNE - M. MESSIO par M. KELLNER - M. PELLERIN par M. ROUTIER -

Etaient absents ou excusés :

MMES BELLEPERCHE - KAYA - MISTARZ -
MM. BOURGEOIS - CAHOUC - DE L'HAMAÏDE - DELAERE - DELAMARE - DESESSART - FABRE - FRESNOY - LAINÉ - LEFEVRE - LOUVET - LY - MAGUET - MEGRET - MICLOTTE - RECHIDI - RIFI SAIDI - SABATIER - SALITOT - SICARD - THIBERGE

N° d'ordre : CS-19MAI26-32

DATE DE CONVOCATION : 04.05.2026

Nombre de membres présents : 84

Nombre de membres en exercice : 117

Nombre de votants : 84

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

CG

Afin de permettre une gestion réactive et efficace du Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés, il est proposé de déléguer des compétences au Bureau Syndical dans les conditions suivantes :

1. Administration

De prendre toutes décisions concernant le personnel et l'administration du Syndicat Mixte et autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces décisions,

2. Finance

- a. De prendre toutes les décisions relatives à la passation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget et sous réserve de limiter les risques à la typologie 3C de la charte Gissler, et autoriser le Président à signer et à mettre en œuvre les actes relatifs à ces affaires,
- b. De décider des admissions en non-valeur pour un montant de 2.000 € maximum par acte
- c. De décider de la création, modification ou suppression des régies comptables, d'avances et/ou de recettes nécessaires au fonctionnement des services

3. Commande publique

- a. De prendre dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et de la jurisprudence, toutes décisions relevant de la compétence de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte concernant les marchés d'études, de travaux, de fournitures et de services nécessaires à la mise en œuvre des compétences et au fonctionnement du Syndicat Mixte, y compris des groupements de commandes, et autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ces marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

4. Patrimoine

- a. De décider de se prononcer sur les acquisitions, échanges, et les ventes foncières ou immobilières à réaliser par le Syndicat Mixte et autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ces affaires,
- b. De décider de la conclusion de tous les baux fonciers ou immobiliers, les conventions d'occupation précaire du domaine public ou privé du Syndicat Mixte ou d'un tiers, et autoriser le Président à signer tous les actes afférents,
- c. De décider de conclure des conventions de servitudes de passage nécessaires à la réalisation des opérations mises en œuvre par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des conventions à intervenir avec les concessionnaires de réseau (EDF-GDF, France Télécom...), et autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces conventions.
- d. De décider du versement aux exploitants agricoles des indemnités d'éviction liées aux acquisitions, et autoriser le Président à signer tous les actes afférents.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté au Comité Syndical, par Philippe MARINI, Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : de déléguer au Bureau les attributions telles que définies ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ PAR LE COMITÉ à l'unanimité

Et ont les membres présents

signés après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

SLOW

ID : 060-200067619-20260519-CS19MAI26_32-DE